

LA DÉMARCHE SANTÉ-TRAVAIL : UN ATOUT POUR LES ENTREPRISES, DU SENS POUR LES ÉQUIPES SANTÉ-TRAVAIL



Mme Anne-Flore BEZIN-VIAL – CPST – AGEMETRA – Oullins

Dr Claude BUISSET – Médecin du travail – AGEMETRA – Oullins

Mme Corinne CORMORECHE – Infirmière Santé Travail – AGEMETRA – Oullins

Dr Karine DIB – Médecin du travail – AGEMETRA – Oullins

Mme Tiffany GONZALEZ – Assistante Médicale – AGEMETRA – Oullins

Dr Charlotte PETE-BONNETON – Médecin du travail – AGEMETRA – Oullins

Dr Françoise PINEY – Médecin du travail – AGEMETRA – Oullins

Introduction / Objectifs :

Les différentes évolutions réglementaires de la Santé au travail (arrivée des infirmières, développement du travail en équipe pluridisciplinaire, espacement des entretiens Santé travail ...), nous ont incités à expérimenter une nouvelle façon de travailler : la « **démarche santé-travail** ». Celle-ci vise à maintenir un suivi de qualité des entreprises et des salariés, notamment des TPE (très petites entreprises).

Méthodologie :

Les TPE suivies sont classées en fonction de leurs besoins (retards en visites, problématique de turnover, RPS (risques psycho-sociaux), ...).

Une première étape consiste à réaliser, sur un temps court, un diagnostic Santé-Travail, synthèse des entretiens individuels de tous les salariés et des actions réalisées en milieu de travail : visites de locaux, étude de poste, mesures physiques... Les entretiens comprennent un questionnaire issu de l'observatoire EVREST (évolution et relation en Santé au travail) qui met en lien la perception de la Santé et le vécu du travail des salariés. Illustré par les verbatim des salariés, les résultats permettent à l'équipe de comprendre les processus en œuvre dans l'entreprise.

Dans un deuxième temps, l'équipe locale Santé-Travail présente les résultats de ce diagnostic à l'entreprise et conseille, preuves à l'appui, sur les actions de prévention à mener : formation, évaluation approfondie d'un risque, acquisition de matériel, ...

Un livrable nommé dossier d'entreprise, synthétisant l'ensemble des actions, résultats, préconisations, est adressé à l'entreprise.

Résultats :

A ce jour, trente-cinq diagnostics ont été menés avec, suite aux évaluations réalisées, des retours encourageant des employeurs nous incitant à poursuivre tout en adaptant nos outils et nos restitutions suivant la taille de la TPE.

Discussion en rapport avec l'objectif :

Cette démarche permet de connaître rapidement l'entreprise, ses risques et spécificités. Reproductible, elle permet des diagnostics successifs qui laissent le temps à l'entreprise de se saisir des conseils et enclencher un plan de prévention. Elle s'inscrit donc dans une démarche de prévention primaire. Elle donne du sens au travail en équipe et améliore la visibilité du rôle du SSTI auprès des adhérents. L'adhésion des employeurs est indispensable pour mener à bien ce projet.

Pour le Service de Santé au travail, cette expérience nécessite un changement important d'organisation jusqu'ici rythmée par « *les convocables* », une réelle coopération des acteurs au sein de l'équipe et des moyens matériels et organisationnels encouragés par la direction.

Conclusion :

Cette démarche basée sur un diagnostic alliant clinique, actions en milieu de travail, allers retours entre les deux, répond aux obligations légales de suivi de Santé, de veille sanitaire, de conseils aux entreprises et salariés, quant aux liens santé travail et donne du sens à l'obligation réglementaire.



Pour contacter l'auteur : c.cormoreche@agemetra.org